

SESSION 2015

**Concours de recrutement des personnels de direction
de première classe et de deuxième classe**

Epreuve : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

Durée : 4 heures
Coefficient : 1

Ce sujet contient 17 pages numérotées de 1 à 17, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, signalez-le très lisiblement sur votre copie, proposez la correction et poursuivez l'épreuve en conséquence.*
- *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.*

Sujet

Vous prenez vos fonctions en tant que chef d'établissement-adjoint au lycée polyvalent A situé dans une zone rurale à 40 km d'une très grande agglomération régionale. Ce lycée polyvalent scolarise 1055 élèves qui se répartissent d'une façon très équilibrée pour la moitié dans les séries professionnelles et l'autre dans les séries générales et technologiques. L'ouverture des séries L et ES est récente et désormais l'offre de formation est diversifiée. On retrouve dans les trois voies d'enseignement des spécialités et des options liées à l'électronique et au numérique.

Le lycée a été entièrement rénové par la collectivité régionale dont il dépend et des locaux restructurés ont été inaugurés en 2011. Ses infrastructures (nombre de salles /nombre d'élèves, aménagement des salles) sont favorables aux travaux de groupes en classe et à l'accueil des élèves (CDI d'une grande capacité, salles de travail réservées aux élèves, maison des lycéens).

Le recrutement des élèves se fait pour la partie générale et technologique sur une dizaine de villes et villages situés aux alentours. Les élèves de la section d'enseignement professionnel sont recrutés sur un périmètre plus large. Le lycée possède un internat mixte d'une capacité de 120 places.

Le conseil général du département où est situé le lycée A, a depuis plusieurs années mis en place une politique ambitieuse de développement du numérique à l'école. De nombreux collèges, dont les deux collèges sectorisés sur le lycée A, sont bien dotés en matériel numérique et les usages pédagogiques se sont bien développés.

Le conseil régional a souhaité depuis 2010 développer un espace numérique de travail (ENT) pour l'ensemble des lycées de la région. Dans le lycée A, l'ENT a été déployé en 2011 à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux. La communauté éducative – enseignants, personnels d'éducation, élèves et parents d'élèves notamment – avait montré son intérêt pour ce nouvel outil et avait commencé à l'exploiter, mais des problèmes techniques liés à l'usage de l'ENT (problème de connexion, de distribution des identifiants, de l'accès à certaines ressources...), un manque de disponibilité des personnels plus préoccupés par l'installation dans les nouveaux locaux que par le développement de ce nouvel outil, et la persistance d'usages mis en place individuellement par les enseignants, ont fait que l'ENT proposé par la Région n'a pas été réellement utilisé.

Consciente des erreurs commises lors du premier déploiement, la Région en concertation avec le rectorat a décidé pour la rentrée 2014 de faire une relance du développement de l'ENT en s'appuyant sur une vingtaine de lycées pilotes de l'académie.

Certaines équipes disciplinaires ont engagé une réflexion et des pratiques sur l'usage pédagogique du numérique. Le lycée dispose d'un référent numérique, professeur de sciences de la vie et de la Terre ; la gestion du réseau est assurée par un professeur de sciences industrielles de l'ingénieur et par le chef de travaux de la section d'enseignement professionnel. L'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'histoire-géographie a signalé au chef d'établissement qu'un professeur impliqué dans l'animation du site disciplinaire académique est nommé à la rentrée dans l'établissement.

Le travail d'équipe reste difficile à mettre en place sur les problématiques transversales et les échanges entre les équipes d'enseignement général, technologique et professionnel sont rares.

Le proviseur en poste depuis la rentrée 2013 a accepté en juin la proposition de la Région de faire participer l'établissement au plan de relance. Il est persuadé que le développement du numérique peut être un levier important pour la conduite du changement qu'il veut mener.

Le chef d'établissement souhaite vous confier le suivi de ce plan. A l'issue d'une réunion de direction avec le gestionnaire, le chef de travaux et le référent numérique du lycée, le proviseur vous demande de formaliser une proposition de plan stratégique de développement du numérique pour l'établissement.

Dans la perspective d'une présentation à la communauté scolaire, vous êtes chargé :

- **de réaliser une représentation visuelle schématique et synthétique du plan que vous proposerez sous forme d'une diapositive (un recto de copie format A4) qui servira de support à cette présentation ;**
- **de rédiger un argumentaire de deux pages maximum à usage interne explicitant les objectifs fixés, les choix stratégiques, les méthodes et les actions à mettre en œuvre au cours de l'année scolaire et à moyen terme.**

Vous aurez également à communiquer aux familles sur un des points clé que vous choisirez dans ce plan. Pour ce faire :

- **vous réaliserez sur une page maximum le document qui sera diffusé auprès des parents ;**
- **vous expliquerez également sur une page maximum votre choix en justifiant, tant sur le fond que sur la forme les éléments de communication retenus.**

Conformément au principe d'anonymat du concours, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, paraphe, origine. En lieu et place d'une éventuelle signature, vous utiliserez le terme « signé ».

Composition du dossier

Annexe 1 : Données de l'établissement APAE 2013	p.4
Annexe 2 : Extraits de la charte des usages informatiques et du règlement intérieur	p.6
Annexe 3 : Un exemple d'action éducative déployée dans un autre établissement	p.8
Annexe 4 : Partenariat Région – Rectorat	p.9
Annexe 5 : Les paliers de maturité du numérique (ressource académique)	p.10
Annexe 6 : Le référent numérique de l'établissement (source académique)	p.12
Annexe 7 : Des exemples d'usages disciplinaires du numérique	p.13
Annexe 8 : Extrait du guide de la cyberviolence entre élèves	p.14
Annexe 9 : Extrait du bulletin officiel n°21 du 22 mai 2014 - Préparation de la rentrée scolaire 2014	p.15
Annexe 10 : L'usage du numérique à l'école : différents points de vue	p.16

ANNEXE 1 – Données de l'établissement APAE 2013

Source ministérielle : APAE - Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements

Année scolaire 2013-2014

NB : des totaux de colonnes peuvent être approchés ou dépassés au dixième, cela est dû à l'approximation des arrondis

Lycée polyvalent A
Secteur public
Identification

Caractéristiques

Hébergement pré-bac - 2013-2014 Internat mixte

Nombre de places d'internat pré-bac - 2013-2014	Disponibles	Occupées
Filles	60	30
Garçons	60	30

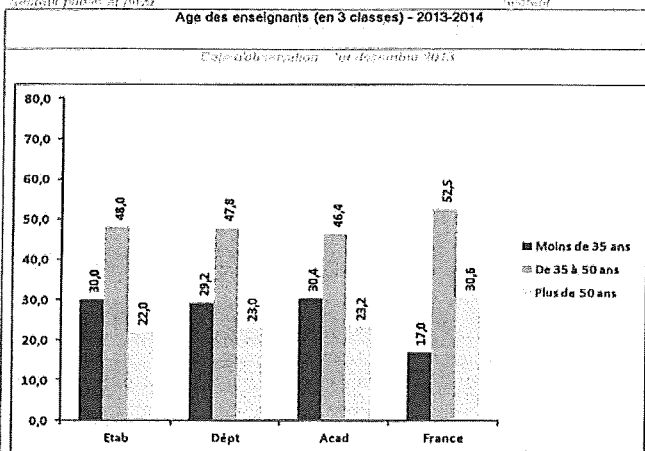
Total général des effectifs d'élèves	2013
Total général	1055

Caractéristiques des personnels

Effectifs de personnels - 2013-2014	Nombre d'agents
Personnels enseignants	102
Rattachés administratifs	4
Personnels ATSS	11
Personnels de vie scolaire	16
Personnels de direction	2
Total	135

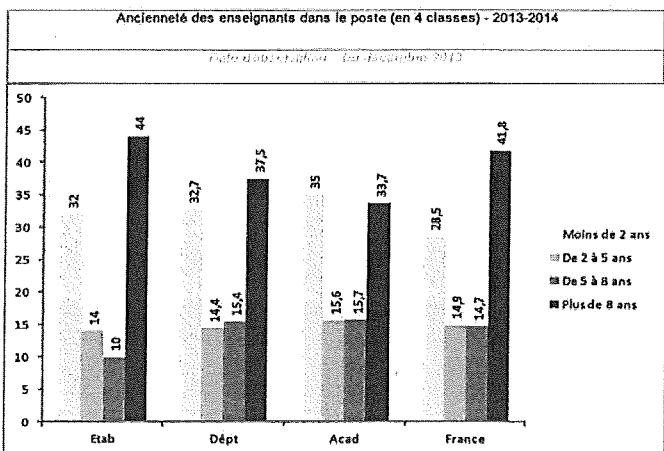
Date d'actualisation : 16/12/2013

Secteur public et privé



Pourcentage d'ETP des personnels enseignants - 2013-2014	Même secteur			
	Elab	Dépt	Acad	France
Agrégés	7,5	24,1	26,7	27,9
Certifiés, PEPS	29,0	45,6	40,9	53,5
PLP	55,6	21,9	22,8	13,5
Autres titulaires	0,0	0,2	0,3	0,3
Non-titulaires	7,9	8,3	9,3	4,0

Date d'actualisation : 16/12/2013



Moyens de fonctionnement

Dotation globale horaire (DGH)	2013
Montant DGH en HP	1672
Montant DGH en HSA	240

Population scolaire > Général et technologique

Effectifs d'élèves		
Effectifs d'élèves du 1er cycle	2012	2013
3ÈME GÉNÉRALE	24	23
Total 1er cycle	24	23
Effectifs détaillés du 2nd cycle GT	2012	2013
2NDE GT DE DETERMINATION	143	212
1ERE SCIENTIFIQUE SVT	33	40
1ERE SCIENTIFIQUE SI	14	12
1ERE LITTÉRAIRE		15
1ERE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	17	34
1ERE STI2D ENERGIES ET ENVIRONNEMENT	19	23
1ERE STI2D SYSTÈME INFO. ET NUMÉRIQUE	31	43
TERM S SCIENCES DE LA VIE & TERRE	33	34
TERM S SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	13	14
TERM ÉCONOMIQUE ET SOCIALE		17
TERM STI2D ENERGIES ET ENVIRONNEMENT	31	24
TERM STI2D SYSTÈME INFO. ET NUMÉRIQUE	32	30

Total des effectifs d'élèves	2012	2013
Total	390	521

Population scolaire > Professionnel

Effectifs d'élèves		
Effectifs détaillés de l'enseignement pro industriel	2012	2013
1CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	46	45
1CAP2 PREP. & REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	23	24
2CAP2 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	12	19
2CAP2 PREP. & REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	13	18
2DE PRO3 ETUD. DEFINITION PRODUITS INDUST	24	22
2DE PRO3 ELECTROTEC. ENERG. EQUIP. COMM.	23	24
2DE PRO3 SYSTEMES ELECTRONI. NUMERIQUES	24	25
1RE PRO3 MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	19	24
1RE PRO3 ELECTROTEC. ENERG. EQUIP. COMMUNIC	24	21
1RE PRO3 SYST. ELECTRONIQUES NUMERIQUES	24	21
1ER PRO3 MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	21	18
1ER PRO3 ELECTROTEC. ENERG. EQUIP. COMMUNIC	22	24
1ER PRO3 SYSTEMES ELECTRONIQU NUMERIQUES	19	24
Total 2nd cycle pro Industriel	294	309

Effectifs détaillés de l'enseignement pro tertiaire		
1CAP2 AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	14	12
2CAP2 AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	8	10
2CAP2 ASS. TECH. MILIEUX FAMIL. COLLECT.	18	19
2DE PRO GESTION-ADMINISTRATION	46	32
2DE PRO LOGISTIQUE	24	23
1ERPRO GESTION-ADMINISTRATION		37
1RE PRO LOGISTIQUE (Nouveau)	23	24
1RE PRO3 COMPTABILITE	20	
1RE PRO3 SECRETARIAT	16	
1RE PRO3 HYGIENE ENVIRONNEMENT	14	
TER PRO LOGISTIQUE (Nouveau)	17	21
TER PRO3 COMPTABILITE	15	24
TER PRO3 SECRETARIAT	19	15
TER PRO3 HYGIENE ENVIRONNEMENT	9	8
Total 2nd cycle pro tertiaire	243	226

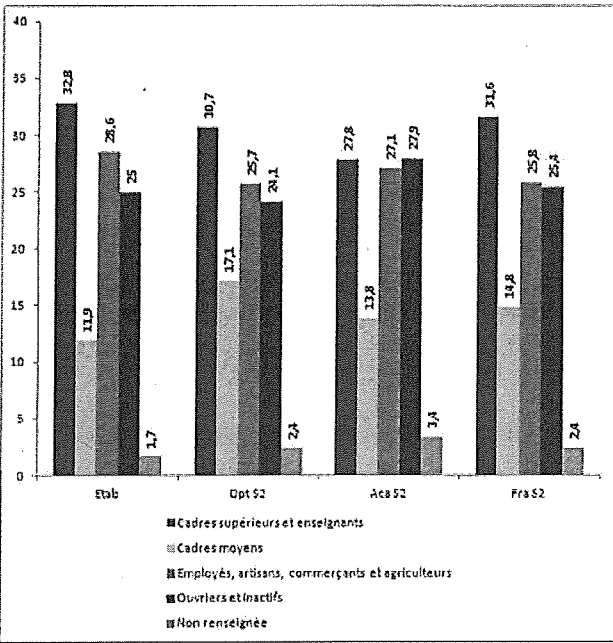
Effectifs d'élèves de l'enseignement pro total	2012	2013
Total 2nd cycle pro	537	534

Caractéristiques des élèves

Population scolaire>Général et technologique

Public + Privé	Public + Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Pourcentage de filles - 2013-2014				
% de filles	38,4	52,8	52,8	53,0

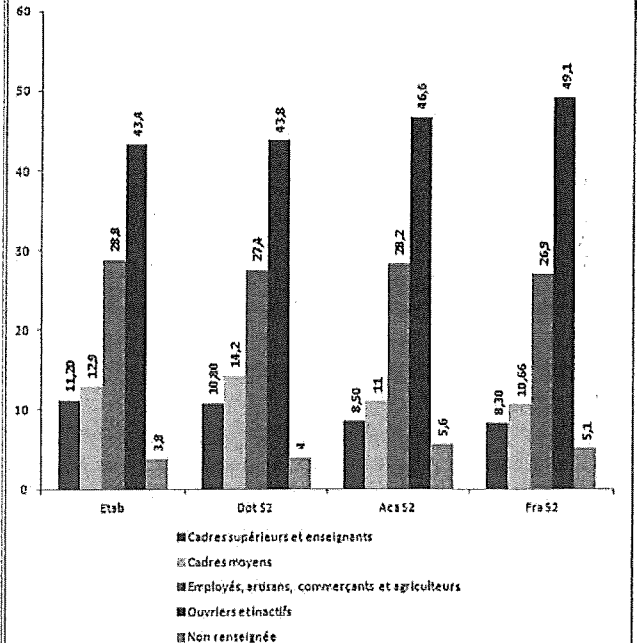
Public + Privé	Public + Privé			
	Etab	Dpt S2	Acad S2	Fra S2
Distribution par PCS regroupées - 2013-2014				
Cadres supérieurs et enseignants	32,8	30,7	27,8	31,8
Cadres moyens	11,9	17,1	13,8	14,8
Employés, artisans, commerçants et	28,6	25,7	27,1	25,8
Ouvriers et inactifs	25,0	24,1	27,9	25,4
Non renseignée	1,7	2,4	3,4	2,4



Population scolaire>Professionnel

Public + Privé	Public+Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Pourcentage de filles (enseignement pro) - 2013-2014				
% de filles	28,3	43,2	44,1	44,0

Public + Privé	Public+Privé			
	Etab	Dpt S2	Acad S2	Fra S2
Distribution par PCS regroupées (enseignement pro) - 2013-2014				
Cadres supérieurs et enseignants	11,2	10,6	8,5	8,3
Cadres moyens	12,9	14,2	11,0	10,8
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	28,8	27,4	28,2	26,9
Ouvriers et inactifs	43,4	43,8	46,6	49,1
Non renseignée	3,6	4,0	6,6	5,1



Difficultés scolaires

Public + Privé	Public+Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Pourcentage d'élèves en avance / à l'heure / en retard à l'entrée en 2nde GT - 2013-2014				
% d'élèves en avance	2,4	4,7	4,2	5,1
% d'élèves à l'heure	89,3	86,1	83,0	84,8
% d'élèves en retard 1 an	8,3	8,5	11,4	9,3
% d'élèves en retard 2 ans et +	0	0,7	1,4	0,9

Performance>Général et technologique

Taux de réussite au bac général et valeurs ajoutées	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite S	78	68	75	88	98
VA / Académie S	+6	-2	-2	+6	+4
VA / France S	+3	-13	-4	+3	+5
Taux de réussite GENE	78	66	75	88	98
VA / Académie GENE	+6	-2	-2	+6	+4
VA / France GENE	+3	-13	-4	+3	+5

Taux de réussite au bac technologique et valeurs ajoutées	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite STI	70	65	71	74	
VA / Académie STI	-1	-7	-5	-4	

Taux de réussite au bac PRO, secteur production et valeurs ajoutées	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite - production	75	88	62	60	73
Valeur ajoutée / Académie	-11	+7	-14	-12	-7
Valeur ajoutée / France	-17	-2	-24	-17	-7

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2013 correspond donc à l'année scolaire 2012-2013).

Difficultés scolaires

Public + Privé	Public+Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Pourcentage d'élèves en avance / à l'heure / en retard à l'entrée en 2nde Pro - 2013-2014				
% d'élèves en avance	0	0,3	0,3	0,3
% d'élèves à l'heure	61,7	55,5	47,4	52,8
% d'élèves en retard 1 an	35,0	40,4	46,3	42,1
% d'élèves en retard 2 ans et +	3,3	3,8	6,1	4,8

Performance>Professionnel

Taux de réussite au bac PRO, secteur services et valeurs ajoutées	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite - services	74	60	59	60	60
Valeur ajoutée / Académie	-8	-22	-17	-9	-1
Valeur ajoutée / France	-18	-31	-29	-14	-2

Taux de réussite au bac PRO, secteur services et valeurs ajoutées	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite - services	74	60	59	60	60
Valeur ajoutée / Académie	-8	-22	-17	-9	-1
Valeur ajoutée / France	-18	-31	-29	-14	-2

Pour les examens, c'est l'année de la session qui est indiquée (2013 correspond donc à l'année scolaire 2012-2013).

ANNEXE 2 – Extraits de la charte des usages informatiques et du règlement intérieur

Extrait de la CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS DU LYCÉE POLYVALENT A

ENTRE :

Le lycée polyvalent A. [...] dénommé " l'Etablissement ". [...] D'UNE PART ET

L'élève et toute personne susceptible d'utiliser l'Internet, les réseaux ou les services multimédias proposés dans l'établissement, ci-après dénommé " l'Utilisateur ". D'AUTRE PART

PREAMBULE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale [...].

Cette offre de services vise à **renforcer la formation scolaire et l'action éducative** en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement scolaire ou de l'école, signataires des présentes, un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

[...]

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA LÉGISLATION :

[...]

Le rappel non exhaustif des règles de droit principalement concernées par l'utilisation d'internet et du service de messagerie vise le double objectif de sensibiliser l'Utilisateur à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur ;
- l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit [...] ou d'une prestation de droits voisins [...] en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

1. Description des services proposés

Accès [...] à l'ensemble du réseau INTERNET, sous la surveillance ou la responsabilité des enseignants ou du CDI.

2. Définition et droits de l'Utilisateur

2.1. Définition de l'Utilisateur

Il peut notamment s'agir des élèves, du personnel enseignant, ainsi que d'une manière générale, de l'ensemble des personnels de formation, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service et de tous ceux qui [...] participent à la formation des élèves.

2.1.1. L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par l'Établissement, [...].

2.1.2. L'Établissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la charte. [...] S'agissant des élèves mineurs, l'adhésion à la charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette charte par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter.

2.1.3. Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un " compte d'accès personnel " [...]. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur conservation [...].

Lorsque [...] des logiciels spécifiques sont mis à la disposition de l'Utilisateur, l'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter les conditions des licences d'utilisation correspondantes.

2.2. Droits de l'Utilisateur

[...]. L'Utilisateur peut demander à l'Établissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier.

3. Engagements de l'Etablissement

3.1. Respect de la loi

L'Établissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

L'Établissement s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en en rendant l'accès impossible, [...].

3.3. Messagerie électronique

[...] L'Établissement met à la disposition de l'Utilisateur un service de messagerie électronique.

L'Établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus [...].

L'Utilisateur le reconnaît et l'accepte. L'Établissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

3.4. Protection des élèves et notamment des mineurs

L'Établissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves [...]. L'ensemble des activités liées aux technologies de l'information et de la communication effectué dans l'enceinte de l'Établissement doivent en tant que possible être précédées d'explications ou d'instructions très précises données aux élèves. Celles-ci doivent notamment porter sur les conditions visées dans cette charte d'usage et le cas échéant insister sur des consignes spécifiques de sécurité [...].

Il incombe à l'Établissement et aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise des activités [...] notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, [...].

C'est au niveau de l'enseignant, au plus près de la situation pédagogique, que doit se prendre l'éventuelle décision d'installer des mécanismes de protection préservant les enfants des contenus illicites. [...].

3.5. Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur

[...] L'Établissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. [...] à lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

3.6. Contrôle des pages Web hébergées sur le serveur de l'Établissement

L'Établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs [...].

3.7. Contrôles techniques

Soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs : [...] contrôle des sites visités par les élèves...

Soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques : [...] dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées [...].

Soit dans un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs rappelés dans le préambule.

4. Engagements de l'Utilisateur

4.1. Respect de la législation

4.1.1. L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1 [...].

4.1.2. Lorsque l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel [...] il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ;

- à procéder à l'information préalable des personnes concernées [...];

- à n'effectuer auprès de mineurs, aucune collecte d'informations concernant l'entourage familial, [...];

- à procéder à l'information [...] quant au risque inhérent à internet que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

4.1.3. Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur [...] il est rappelé la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information [...].

4.3. Utilisation rationnelle et loyale des services

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services [...] afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles [...].

4.4. Neutralité commerciale

L'Utilisateur s'interdit de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

5. Dispositions diverses

La charte ne se substitue pas au règlement intérieur de l'Établissement.

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra faire l'objet des dispositions suivantes :

- interdiction d'accès pour une durée limitée,

- interdiction définitive d'accès,

- sanctions prévues par le règlement intérieur nonobstant des poursuites pénales prévues par les lois en vigueur.

Date et signature de l'élève :

Date et signatures des responsables légaux si l'élève est mineur :

Extrait du REGLEMENT INTERIEUR DU LYCÉE POLYVALENT A

[...]2.5.6 Interdictions diverses

- L'usage des baladeurs, des lecteurs et enregistreurs de sons ou d'images, des téléphones portables, appareils de télécommunication ou tout autre appareil est interdit pendant les cours et dans tous les lieux de circulation intérieurs.

Suite à une confiscation temporaire, la restitution de l'objet confisqué sera faite au responsable légal. En cas de récidive l'élève s'expose à une sanction. [...]

ANNEXE 3 – Un exemple d’action éducative déployée dans un autre établissement

Lycée Z – Education aux écrans Comptes rendus publiés sur le site du lycée

6 février 2013

Les 1^{er}, 2 et 3 février derniers, toutes les classes de seconde générale – soit 175 élèves – ont rencontré des animateurs d’une association éducative complémentaire de l’enseignement public de la région pour un échange autour des écrans, centré, pour cette première rencontre, sur **l’identité numérique**.

Nous vivons dans une société d’écrans et notre identité se construit aussi sur ces écrans. Partant de ce constat, les deux intervenants ont cherché à sensibiliser les lycéens sur l’importance de leur vie sur écran et ses répercussions dans la réalité :

- ❖ Comment ne pas se laisser piéger par des « offres » rencontrées sur internet ?
- ❖ Comment sécuriser ses mots de passe ?
- ❖ Comment reconnaître un message malveillant (faux message de sa banque par exemple) ?

Autant de sujets qui nous concernent tous, parents, adolescents et enseignants.

- ❖ Une grande place a également été réservée aux **réseaux sociaux**, notamment à travers un serious game (jeu sérieux) disponible en ligne.

Défi à relever pour les élèves : maintenez sur votre réseau un maximum d’activité tout en restant prudent ! Cela veut dire : qui puis-je considérer comme un « ami » ? Quelles photos publier ?

Autant d’occasions de rappeler l’encadrement par la loi du droit à l’image, de réfléchir aux multiples interprétations d’une photo sortie de son contexte, etc.

Enfin, comment et pourquoi paramétrer son compte pour faire une nette distinction entre la sphère privée et la sphère publique ?

22 mai 2013

Deuxième séance du dispositif « Education aux écrans » pour les élèves de seconde [...].

Des échanges encore :

Cette fois, les élèves ont parlé les premiers : par groupe, ils avaient préparé de courts exposés qui ont nourri les discussions avec les animateurs. Encore une fois, on a fait appel à la réflexion et à la vigilance : pas question de se priver de jeux vidéo, de télévision, de réseaux sociaux mais

- ❖ Savoir reconnaître le sens des PEGI [1] et de la signalétique de la télévision et en définir les objectifs – notamment la protection des jeunes enfants
- ❖ Connaître les diverses solutions de téléchargement légal et gratuit
- ❖ Savoir vérifier ses propres traces laissées sur internet et préserver son e-réputation etc.

Avec aussi un détour vers ce que nous réserve l’avenir en terme d’écrans : des écrans de téléphone ou de tablettes flexibles, transparents, des lunettes qui enrichissent notre quotidien d’informations variées et nous maintiennent « connectés » en permanence... et au bout de la démonstration, un peu de rêve, un peu de surprise, un peu de hâte... ou de la perplexité...

Le maître-mot : sécurité

Un passage en salle informatique a été l’occasion d’aborder un autre versant de la prévention à travers l’appréciation de la sécurité des mots de passe. Votre mot de passe contient 5 lettres seulement ? ... Il serait instantanément cassé par un programme d’attaque standard disponible gratuitement sur internet ! ... Plusieurs millénaires seraient nécessaires avec le même programme si le mot de passe est plus long et plus diversement constitué. Une bonne raison de réfléchir à la préservation de ses données.

[...]

[1]: Pan European Game information



Jeudi 30 mai 2013

Aux côtés du Rectorat, la Région accompagne le développement des usages du numérique dans les lycées

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens. Elles permettent une meilleure circulation de l'information et de la connaissance. C'est pourquoi, la Région a souhaité valoriser l'utilisation des outils numériques dans l'enseignement. Dès 2004, dans le cadre de sa politique volontariste d'équipement des lycées, elle a considérablement accru le parc informatique d'ordinateurs et usage pédagogique des lycées. Aujourd'hui, dans le cadre de la future loi d'orientation sur l'école qui fait du numérique une priorité pour la réussite scolaire, elle accompagne l'action du Rectorat pour développer les usages des TIC dans les lycées.

Un partenariat exemplaire Rectorat/Région

La Région est partenaire du Rectorat pour signer une convention qui s'articule autour d'objectifs communs et de moyens que chacun consacre à la réussite de ces objectifs.

Des objectifs communs

Il s'agit d'assurer l'équité des chances à l'ère du numérique pour tous les lycéens de la Région ; réduire les fractures numériques et sociales, développer la culture du numérique pour tous et favoriser la réussite des élèves.

Des moyens ciblés

POUR LA REGION :

La convention rappelle tous les moyens informatiques mis à la disposition des lycées par la Région depuis 2005 :

- ✓ équipements en postes informatiques,
- ✓ équipements en terminaux portatifs ou ic clients légers,
- ✓ câblage des bâtiments,
- ✓ wifi,
- ✓ réseau régional haut et très haut débit,
- ✓ ordinateurs pour tous les élèves,
- ✓ développement de l'espace numérique de travail (ENT).

POUR LE RECTORAT :

- ✓ assistance technique des lycées,
- ✓ accompagnement des équipes pédagogiques,
- ✓ hébergement de l'ENT,
- ✓ définition des ressources pédagogiques présentes dans l'ENT,
- ✓ formation des enseignants ou et par le numérique.



Développer les usages numériques

Afin de soutenir la politique mise en place, le développement des usages numériques passe par :

- ✓ un processus de labellisation des lycées (création du « label numérique lycée ») permettant de reconnaître un dynamique d'établissement dans les usages du numérique,
- ✓ une valorisation des projets pédagogiques numériques présentés par les lycées,
- ✓ un accompagnement du développement des ressources pédagogiques numériques et, notamment, des manuels scolaires numériques,
- ✓ le suivi et la valorisation des innovations et des expérimentations (webradio lycéenne déjà lancée).

Contribuer à la réussite scolaire grâce au numérique

L'usage du numérique permet d'améliorer la réussite scolaire des lycéens à travers un certain nombre d'actions :

- ✓ l'intégration d'une éducation des élèves au numérique,
- ✓ l'accompagnement personnalisé des lycéens,
- ✓ la mise en ligne dans l'ENT du catalogue de publication de l'ONISEP pour faciliter l'orientation des élèves,
- ✓ l'ouverture de l'enseignement optionnel « informatique et sciences du numérique »,
- ✓ la mise en place du Certificat Informatique et Internet (C2i) pour tous les élèves de BTS et de classes préparatoires.

Enfin, dans le cadre de cette convention, un Conseil régional de l'éducation numérique, véritable instance de dialogue et de coordination entre les principaux acteurs, sera créé et installé dans le courant du mois de juin. Il associera les collectivités territoriales (Région et Départements), les autorités académiques (Rectorat et DRAAF), les représentants des chefs d'établissements, les parents d'élèves, les lycéens, ainsi que des personnalités qualifiées.

ANNEXE 5 – Les paliers de maturité du numérique (ressource académique)

Pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique et aider les enseignants, les personnels de direction et de vie scolaire dans leurs missions fondamentales (instruire, éduquer, émanciper et former), il importe de développer la stratégie numérique des établissements.

Cette stratégie doit viser à articuler le projet phare de l'académie « un parcours de réussite de l'élève par le numérique » avec le volet numérique du projet de l'établissement. Car le renforcement du pilotage stratégique de chaque établissement est une clé de la réussite de cette opération.

Pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre cette stratégie numérique, le groupe de pilotage et d'impulsion (GPI) propose aux établissements une méthodologie et des outils : les paliers de maturité numérique.

Dans ce document, se trouvent détaillés les paliers de maturité numérique. L'intérêt de ce tableau est de permettre à chaque établissement de faire le diagnostic, de repérer les marges d'évolution, de fixer des objectifs à atteindre (à court et à moyen terme) et, plus généralement, d'organiser la formation et d'assurer l'animation du dispositif.

Ce tableau ne prétend pas avoir une valeur normative (à laquelle tout le monde serait tenu de se conformer uniformément), mais bien plutôt une valeur formative (permettre aux individus et aux équipes de se situer à l'intérieur d'un référentiel commun, identifier les compétences numériques déjà acquises et celles qu'il reste à acquérir).

Dans un premier temps, il est conseillé au chef d'établissement de commencer par renseigner ces indicateurs à l'aide d'une fiche « auto diagnostic établissement », en étant accompagné par l'animateur TICE (animateur technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) rattaché au district de l'établissement.

Dans un second temps, il peut être envisagé que la fiche serve de support pour mieux définir les besoins d'accompagnement et de formation des équipes pédagogiques.

À partir de ces éléments, avec un animateur TICE départemental et le « référent numérique », le chef d'établissement pourra établir un plan d'accompagnement et de formation pluriannuel.

AUTO-DIAGNOSTIC ETABLISSEMENT – PALIERS DU NUMERIQUE

PALIER 1 : Conditions minimales pour amorcer les usages du numérique		
Bilan (NR/ECR/R)	PILOTAGE, IMPULSION ET ORGANISATION	
		Intégration du numérique au projet d'établissement (volet numérique ou élément transversal)
		Existence d'une charte d'usages des TICE ou du numérique
		Identification d'un référent pour les usages pédagogiques numériques, intégré dans le réseau académique
		Existence d'un ENT, ou de services équivalents/associés
		Existence d'un site web d'établissement
		Dispositif ou service numérique de communication avec les parents
Bilan (NR/ECR/R)	FORMATION	
		Formation transdisciplinaire et acquisition d'une culture technologique par le référent numérique
Bilan (NR/ECR/R)	RESSOURCES	
		Facilitation de l'accès individuel aux ressources numériques pour les élèves au CDI
		Existence d'un portail d'accès au fonds documentaire de l'établissement
Bilan (NR/ECR/R)	PRATIQUES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES	
		Délivrance du B2I ou de la compétence 4 du socle
		Mise en œuvre du cahier de textes en ligne
Bilan (NR/ECR/R)	INFRASTRUCTURE RESEAU	
		Dispositif de filtrage pour l'accès au web
		Câblage réseau d'au moins une prise par salle de classe
		Accès individuel sur le réseau de l'établissement
Bilan (NR/ECR/R)	EQUIPEMENT	
		Poste de travail enseignant dans au moins une salle par pôle disciplinaire
		Accès des élèves par des instruments numériques partagés

NR : Non réalisé

ECR : En Cours de Réalisation

R : Réalisé

PALIER 2 : Conditions de réussite pour l'intégration du numérique dans les pratiques éducatives et pédagogiques	
Bilan (NR/ECR/R)	PILOTAGE, IMPULSION ET ORGANISATION
	Existence d'une "commission pour le numérique" dans l'établissement (chargée de faire le point sur les usages, les projets et les indicateurs)
	Engagement dans une politique de "zéro papier inutile"
	Charte d'usages intégrant des éléments de "savoir-vivre" avec le numérique et de netiquette (1) (articulation avec une charte de vie)
Bilan (NR/ECR/R)	FORMATION
	Attribution de fonctions pédagogiques au référent TICE, devenu un référent numérique pour la formation interne
	Existence de plusieurs professeurs relais dans l'établissement
	Dispositif de formation intégrant un travail régulier avec l'animateur DATICE de district
	Suivi d'une action de formation pédagogique intégrant le numérique pour au moins un enseignant référent par pôle disciplinaire
	Dispositif de formation aux usages du numérique pour les parents (ENT, netiquette)
Bilan (NR/ECR/R)	RESSOURCES
	Possibilité d'accès individuel aux ressources pour les élèves dans tous les espaces de l'établissement (postes de travail, instruments personnels) [en adaptant le règlement intérieur de l'établissement]
	Accès aux ressources éditoriales et aux services pédagogiques numériques par l'ENT
	Utilisation systématique des portails nationaux et académiques de ressources numériques (Edumarket, sites disciplinaires, portails Eduscol)
	Action de veille documentaire des enseignants en collaboration avec le professeur documentaliste
Bilan (NR/ECR/R)	PRATIQUES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES
	Généralisation de la mise en œuvre de situations d'apprentissages en adéquation avec le respect des intentions du B2i
	Utilisation généralisée d'un cahier de textes en ligne
	Dispositif d'éducation citoyenne et responsable aux médias numériques, impliquant le professeur documentaliste
	Mise en œuvre d'outils collaboratifs pour la mutualisation de contenus
	Dispositif numérique pour l'accompagnement personnalisé/éducatif
Bilan (NR/ECR/R)	INFRASTRUCTURE RESEAU
	Accès au réseau de l'établissement par un mot de passe unique et aux services de l'ENT par un mot de passe unique
	Existence d'au moins un point d'accès sans fil dans l'établissement
	EQUIPEMENT
	Généralisation de l'équipement des salles en matériel de vidéoprojection

(1) Netiquette : ensemble des règles de bonne conduite et de politesse à mettre en application sur internet

PALIER 3 : Conditions avancées pour l'appropriation du numérique dans les pratiques éducatives et pédagogiques	
Bilan (NR/ECR/R)	PILOTAGE, IMPULSION ET ORGANISATION
	Utilisation de l'ENT pour organiser l'ensemble de la vie scolaire (équivalence numérique du carnet de liaison)
	Adaptation du règlement intérieur pour l'intégration des outils mobiles personnels
	Intégration des élèves et des parents aux dispositifs de communication et de partage de ressources
	Commission numérique élargie intégrant élèves et parents
	Implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la construction du projet numérique de l'établissement
Bilan (NR/ECR/R)	FORMATION
	Suivi d'une action de formation pédagogique intégrant le numérique pour plus d'un enseignant par pôle disciplinaire
	Plus de la moitié des enseignants ayant reçu une formation aux usages du numérique
	Restauration d'un dispositif régulier de formation et d'accompagnement pour l'ensemble de la communauté éducative
Bilan (NR/ECR/R)	RESSOURCES
	Action de veille documentaire mutualisée dans chaque pôle disciplinaire
	Action de veille du professeur documentaliste pour l'ensemble de l'établissement
	PRATIQUES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES
	Préparation des séquences pédagogiques dans chaque pôle disciplinaire avec des instruments et des services numériques
	Généralisation de l'utilisation d'outils collaboratifs pour la mutualisation de contenus dans l'ENT
	Projet de transformation du CDI en CCC, articulé avec la vie scolaire, pour faciliter un accès généralisé aux ressources
	Utilisation enrichie du cahier de textes en ligne
	Utilisation généralisée des instruments et des ressources numériques par les élèves
Bilan (NR/ECR/R)	INFRASTRUCTURE RESEAU
	Projet planifié d'accès au très haut débit
	Câblage réseau avec plusieurs prises dans l'ensemble des salles de classe
	Généralisation d'un accès sans fil sécurisé dans l'ensemble de l'établissement
	Accès au réseau de l'établissement et à l'ENT par un mot de passe unique
Bilan (NR/ECR/R)	EQUIPEMENT
	Généralisation de l'équipement des salles en matériel de vidéoprojection interactif
	Poste de travail enseignant dans chaque salle de classe
	Accès des élèves sur des postes individuels
	Accès au réseau des outils mobiles personnels

NR : Non réalisé ECR : En Cours de Réalisation R : Réalisé

ANNEXE 6 – Le référent numérique de l'établissement (source académique)

Il a pour mission de :

- généraliser la culture numérique dans l'établissement et aider les enseignants à développer des activités pédagogiques et éducatives à valeur ajoutée avec le numérique ;
- se situer en complément de l'enseignant qui assure l'administration du réseau et de l'ENT de l'établissement ;
- jouer un rôle de conseil et d'expertise sur les usages pédagogiques du numérique auprès du chef d'établissement et de la communauté éducative de l'établissement.

Les compétences recherchées :

Le référent numérique est d'abord un pédagogue. Ses compétences en matière de technologie numérique peuvent se limiter aux connaissances techniques nécessaires à la mise en œuvre d'un enseignement s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Sa mission s'appuie sur une bonne connaissance du contexte institutionnel et sur un bon niveau d'information concernant les bonnes pratiques pédagogiques.

Les missions et les activités du référent numérique	
1.	Assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement en s'appuyant sur les paliers de « maturité numérique »
a.	Aider et conseiller le chef d'établissement pour l'organisation et la coordination des projets numériques
b.	Assurer, pour les actions portant sur le numérique pédagogique et éducatif, l'interface avec l'écosystème numérique (académie, collectivités, réseaux des référents et coordinateurs TICE)
c.	Sous l'autorité du chef d'établissement, animer la commission « pour le numérique » de l'établissement.
2.	Développer et faciliter l'utilisation pédagogique et éducative du numérique
a.	Veiller à la bonne diffusion auprès de la communauté éducative de l'information sur le numérique pédagogique et éducatif.
b.	Développer la professionnalité des enseignants dans l'usage des instruments et des ressources numériques
c.	Aider au repérage et à la prise en compte des besoins en formation
d.	Accompagner les enseignants dans les usages du numérique au service des apprentissages
e.	Favoriser l'émergence des projets numériques et aider à leur élaboration
f.	Collaborer avec toute la communauté éducative notamment le professeur documentaliste et le CPE pour développer un usage responsable et citoyen du numérique
g.	Aider et accompagner les initiatives en faveur de l'éducation aux médias et à l'information numériques

ANNEXE 7 – Des exemples d’usages disciplinaires du numérique

Source : Outil de travail académique utilisé en formation

Discipline	Usage et/ou plus-value possible pour certains élèves
Langues vivantes	L’utilisation de la baladodiffusion et du e-twinning favorise le temps d’exposition à la langue notamment à l’oral hors du temps de classe ou de la classe vers l’extérieur.
Lettres	L’utilisation du traitement de textes et du TNI (Tableau Numérique Interactif) permet de développer des travaux de réécriture avec la visualisation des différentes étapes en autorisant l’erreur.
Histoire-géographie	L’utilisation du numérique est une aide à la réalisation par l’élève de son propre manuel scolaire (traitement de textes) et permet d’intégrer des jeux sérieux dans les séquences d’apprentissage.
Sciences	Développement de l’expérimentation assistée par ordinateur qui permet de paramétrer, mesurer et analyser les phénomènes réels (mouvements, fonctions du vivant).
Disciplines scientifiques et professionnelles	L’accélération du traitement de l’information limite les pertes de temps, permet de multiplier les expériences et les points de mesure, autorise l’erreur. Visualisation de phénomènes invisibles ou incompatibles avec le temps scolaire (phénomènes rapides et lents). Explicitation de phénomènes complexes. Utilisation de banques de données réelles très puissantes. Développement des simulations et des modélisations.
Lettres-histoire	Ambition d’écriture plus grande pour les élèves (textes plus longs, textes croisés et collectifs, édition plus aisée...).
Arts plastiques et disciplines professionnelles	Le support numérique est un véritable outil de création.
Éducation physique et sportive (EPS)	L’usage du numérique permet une visualisation filmée de l’élève qui peut s’auto-évaluer, comparer sa prestation avec celle d’un autre groupe.
Économie-gestion	Jeux sérieux, utilisation des blogs.
Mathématiques	Outil privilégié pour entrer dans une démarche de recherche, il permet une meilleure visualisation et une compréhension des phénomènes. Un objectif important des programmes est de développer une autonomie dans le choix et dans l’utilisation des logiciels pour favoriser une intégration des TICE à la pratique habituelle. Utilisation régulière des logiciels de géométrie dynamique et des tableurs, mais aussi des exercices qui permettent un entraînement à l’acquisition de techniques et d’automatismes. Algorithmique au lycée.
Informatique et Sciences du Numérique	Connaître les mécanismes fondamentaux et apprécier les enjeux sociétaux qui en découlent dans le cadre de projets. Numérisation, compression, programmation (Python), création, analyse de pages Web, réseaux, robotique...

ANNEXE 8 – Extrait du guide de la cyberviolence entre élèves

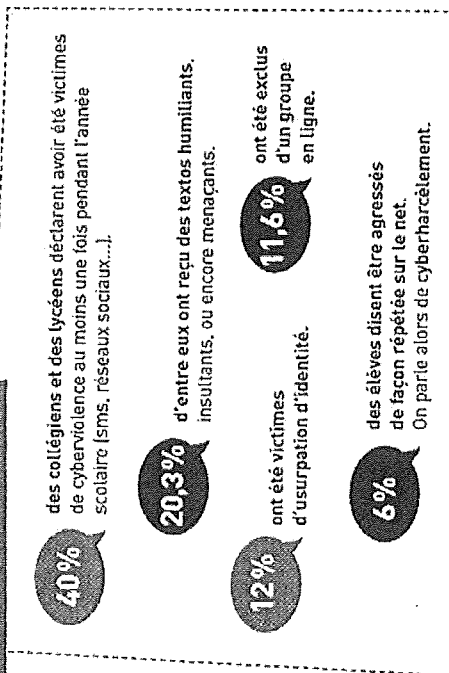
Diffusé avec la circulaire 2013-187 du 26 11 2013

[...] L'éducation au numérique est développée du primaire à la fin du lycée autour de 3 axes :

- connaître et comprendre les médias, y compris les réseaux sociaux ;
- développer une analyse critique des sources d'information et des publications en ligne ;
- concevoir et publier des productions numériques ;

[...] Description du phénomène de cyberviolence [...]

QUELQUES CHIFFRES EN FRANCE*



* Source : Enquête sur les cyberdélinquants, Ellyse C. (2013), Bruxelles, De Boeck.

[...] Des actions spécifiques de sensibilisation doivent être mises en place :

- Développer un climat de confiance afin que les élèves puissent parler du problème lorsqu'ils sont victimes et qu'ils ne se sentent pas coupables ;
- Informer les personnels [...]
- Inviter les parents à être vigilants en leur demandant de signaler tout problème : ils sont responsables des agissements de leurs enfants sur le web ;
- Faire savoir aux élèves et aux parents que la cyberviolence ne peut pas être acceptée, qu'elle peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire ;

- Encourager les membres de la communauté éducative à signaler aux responsables de l'établissement tous les faits de cyberviolence et de prendre au sérieux toute plainte d'élève sur ce sujet ;
- Vérifier régulièrement les photos mises sur le site web de l'école ou de l'établissement pour éviter tout piratage et problème ;
- Veiller à l'usage de l'image de l'établissement sur le web.

Sous la responsabilité du chef d'établissement, l'équipe éducative, notamment le conseiller principal d'éducation, met en œuvre l'ensemble de ces mesures.

[...] Il doit être clairement établi que la cyberviolence entre jeunes, comme toutes les autres formes de violence, ne peut être tolérée, tout particulièrement dans le cadre scolaire.

Il convient donc, dans tous les établissements :

- d'entreprendre des démarches de prévention ;
- de mettre en œuvre rapidement les mesures relevant de leurs compétences destinées à faire cesser les actes de cyberviolence ;
- d'accompagner les élèves victimes de tels agissements ;
- d'intégrer la lutte contre la cyberviolence dans le projet d'établissement ainsi que dans les règlements intérieurs. [...]

A SAVOIR

Les parents disposent de moyens d'action, dans le cadre d'une réponse graduée organisée de la façon suivante :

- demande de retrait des propos litigieux auprès de l'auteur (s'il est identifié) et/ou de l'administrateur de la page internet concernée ;
- signalement des propos litigieux auprès du fournisseur d'hébergement qui a l'obligation de retirer ces propos seulement s'ils sont manifestement illicites ;
- exercice d'un droit de réponse, sans préjudice des demandes de retrait déjà effectuées ;
- en dernier lieu, saisine du juge judiciaire en référé pour demander le retrait des propos litigieux.

Les parents doivent être informés que la responsabilité civile ou pénale de l'auteur des infractions commises sur internet ne peut être engagée que par une plainte formée par la victime ou ses représentants.

ANNEXE 9 – Extrait du Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014 - Préparation de la rentrée scolaire 2014

NOR : MENE1411580C
circulaire n° 2014-068 du 20-5-2014
MENESR - DGESCO A

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique et enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs.

Extrait

III - Former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives

[...].

3. Développer le service public du numérique éducatif, vecteur de renouvellement des pratiques pédagogiques

Faire entrer l'École dans l'ère du numérique, c'est transmettre des savoirs, des compétences et des savoir-être à des jeunes qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par les technologies de l'information et de la communication. L'usage des outils et ressources numériques peut renforcer, enrichir et améliorer les apprentissages, en rendant les élèves plus actifs et plus engagés dans l'acquisition des savoirs. Leur maîtrise constitue une compétence de base qui conditionne leur manière d'apprendre, de lire, d'écrire, de s'informer, de se cultiver et de vivre ensemble. À ce titre, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication fait partie des compétences que doit acquérir chaque élève durant sa scolarité. Le CSP est chargé d'émettre des propositions pour que cette dimension soit prise en compte dans les nouveaux programmes scolaires, dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information inscrite dans la loi pour la refondation de l'École de la République.

Cette dernière inscrit la **formation des enseignants au et par le numérique comme un volet essentiel de la professionnalisation des futurs enseignants**. Cette formation constitue en effet un moyen essentiel pour favoriser le déploiement des usages dans les classes. **L'effort particulier mis sur la formation continue au numérique devra s'appuyer sur les collaborations avec les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et sur les formations mises en œuvre à l'aide du numérique**. Chargés de l'encadrement pédagogique de proximité, les IEN et les IA-IPR seront attentifs, lors de leurs interventions dans les écoles et les établissements comme dans le cadre de l'élaboration des plans de formation, à la place accordée au numérique.

Pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'action menée, les **stratégies académiques pour le numérique éducatif** permettront de structurer et de coordonner le rôle de tous les acteurs, en prenant appui sur les **délégués académiques au numérique (DAN)**. Les collectivités territoriales seront associées à la construction et à la mise en œuvre de projets numériques partenariaux avec les académies. Ces projets prendront en compte toutes les dimensions nécessaires à la réussite des actions engagées (infrastructures, équipements, maintenance, formation, expérimentation, contenus, etc.) grâce à la mise en place d'une gouvernance partagée (création d'un « comité des partenaires » au niveau national et d'instances territoriales dédiées au numérique éducatif au niveau des académies).

Les académies poursuivront le travail engagé pour généraliser les espaces numériques de travail (ENT) qui permettent un accès direct, unique et sécurisé aux ressources pédagogiques. **Les nouveaux services développés dans le cadre du service public du numérique éducatif feront l'objet d'une large diffusion**, pour informer leurs publics respectifs et en assurer la mise en place et l'utilisation dans les écoles et les établissements scolaires [...].

Généraliser les usages du numérique dans les pratiques d'enseignement, c'est aussi **développer les établissements numériques**. En partenariat avec les collectivités, les services académiques devront donc assurer dans les écoles et les établissements les conditions permettant aux enseignants de se concentrer sur les usages pédagogiques du numérique. Le dispositif des « collèges connectés » sera **élargi rapidement à une centaine de collèges ou groupements scolaires numériques pilotes**. Ces établissements doivent être dotés des infrastructures et des équipements minimaux, dont le très haut débit, pour que les équipes pédagogiques puissent développer quotidiennement des activités utilisant des ressources et des services numériques et s'engager dans des pratiques innovantes.

Suivre l'actualité du numérique éducatif sur la page Enseigner avec le numérique du portail Éduscol : <http://eduscol.education.fr/pid26435/enseigner-avec-le-numerique.html>.

ANNEXE 10 – L’usage du numérique à l’école : différents points de vue

➤ Michel Serres - *Petite Poucette* (extrait), Pommier édition, 2012

« Ce chaos nouveau, primitif comme tout tohu-bohu, annonce un retournement, d’abord de la pédagogie, ensuite de la politique sous tous ses aspects. Jadis et naguère, enseigner consistait en une offre. Exclusive, semi-conductrice, celle-ci n’eut jamais le souci d’écouter l’avis ni les choix de la demande. Voici le savoir, stocké dans les pages des livres, ainsi parlait le porte-voix, le montrait, le lisait, le disait ; écoutez, lisez ensuite, si vous le voulez. En tout cas, silence.

L’offre disait deux fois : Tais-toi.

Fini. Par sa vague, le bavardage refuse cette offre pour annoncer, pour inventer, pour présenter une nouvelle demande, sans doute d’un autre savoir. Retournement ! Nous autres, enseignants parleurs, écoutons à notre tour la rumeur confuse et chaotique de cette demande bavarde, issue des enseignés que, jadis, nul ne consultait pour apprendre d’eux s’ils demandaient vraiment cette offre-là.

Pourquoi Petite Poucette s’intéresse-t-elle de moins en moins à ce que dit le porte-voix ? Parce que, devant l’offre croissante des savoirs en nappe immense, partout et toujours accessible, une offre ponctuelle et singulière devient dérisoire. La question se posait cruellement lorsqu’il fallait se déplacer pour découvrir un savoir rare et secret. Désormais accessible, il surabonde, proche, y compris en volumes petits, que Petite Poucette porte dans sa poche, sous le mouchoir. La vague des accès aux savoirs monte aussi haut que celle du bavardage.

L’offre sans demande est morte ce matin. L’offre énorme qui la suit et la remplace reflue devant la demande. Vrai de l’école, je vais dire que cela le devient de la politique. Fin de l’ère des experts » ?

➤ Philippe Meirieu - *L’école, le numérique et la société qui vient* (extraits) (Denis Kambouchner, Philippe Meirieu, Bernard Stiegler) Mille et une nuits, 2012.

Parce que le discours pédagogique - son histoire, ses analyses et ses propositions - est très largement ignoré de la sphère intellectuelle française, parce qu’il est ostracisé par les « sciences de l’éducation » elles-mêmes, parce qu’il est identifié aux propos simplificateurs de ceux et celles qui se trouvent acculés à la polémique par leurs adversaires... la réflexion sur l’usage et les enjeux éducatifs du numérique se réduit souvent à une accumulation de lieux communs.

.../...

Impossible, en effet, de s’obstiner à nier l’existence de technologies durablement installées dans notre société. Nos élèves sont devenus et resteront longtemps des *digital natives*. Impossible de se replier dans un quelconque sanctuaire en déclarant qu’on « résiste » et qu’on se contente de faire comme si rien n’était advenu depuis Gutenberg. Mais impossible aussi de renoncer à l’exigence de la pensée, constitutive du projet de la *skhole*, consubstantielle de l’idéal des Lumières – *sapere aude* -, condition et corollaire de tout accès à la culture, point nodal où s’institue un sujet dans un collectif, où s’articule l’émergence de l’homme et l’existence du contrat qui l’inscrit dans une humanité.

.../...

Il faut, alors, poser ici une question simple qui, seule, peut nous permettre de dégager quelques clés pour l’action quotidienne tout en nous aidant à changer de modèle : *à quelles conditions l’usage des technologies numériques à l’École peut-il contribuer à l’émergence de la pensée ?*

J’évoquerai, brièvement, trois des conditions qui me paraissent essentielles... conscient, bien sûr, qu’il s’agit plus de perspectives et de chantiers à ouvrir que de données stabilisées.

1. *L’usage des technologies numériques peut contribuer à l’émergence de la pensée à condition que l’horizontalité des échanges qu’elles promeuvent n’écarte pas l’exigence de vérité.*

.../...

Imaginer qu’Internet ouvre la porte au savoir, c’est ignorer ce qu’est savoir. C’est ignorer qu’il n’est de savoir que porté par une exigence de rigueur, de justesse et de vérité, exigence qui se forge précisément dans le rapport au savoir médiatisé par le professeur...

.../...

2. *L’usage des technologies numériques peut contribuer à l’émergence de la pensée à condition que l’immédiateté qu’elles promeuvent n’écarte pas l’exigence du sursis.*

Car, ce qu’on nomme à tort, aujourd’hui, « le temps réel » est, en réalité, la disparition de la temporalité. C’est l’instantanéisation de la réaction, de l’avis, du jugement, de la décision. C’est l’atrophie de la réflexion jusqu’à son abolition. C’est l’assomption de la pulsion et le triomphe de l’arc réflexe.

.../...

On allait à l'École, jadis, comme on entrait dans un théâtre, en passant par un sas qui marquait une rupture, en obéissant à des règles du jeu indiscutables et indiscutées, en participant ensemble à une cérémonie collective que nul ne pouvait interrompre de sa propre initiative. On vient aujourd'hui en classe comme on entre dans une salle de séjour où la télévision est allumée.

.../...

Il serait ainsi terriblement dangereux de se contenter de diaboliser le numérique à l'École pour mieux laisser les élèves succomber à leur influence et miner alors, de l'intérieur, les fondements mêmes de l'institution scolaire.

Tout au contraire, l'École doit se saisir du numérique et travailler sur ses usages ; elle doit s'instituer à leur égard comme *espace de décélération* sans lequel le nouvel ordre informatique ne laissera guère de place pour le tâtonnement proprement humain de la pensée.

3. *L'usage des technologies numériques peut contribuer à l'émergence de la pensée à condition que l'éducation se donne pour fin d'aider les élèves à entrer dans le symbolique.* Quoique l'informatique fasse un grand usage des symboles et que les jeux vidéo abusent de références symboliques, il n'est pas certain que le numérique, en lui-même, facilite l'accès à la pensée symbolique.

.../...

Gageons que le développement des technologies numériques n'est pas, par essence, contradictoire avec le projet de faire accéder chaque élève à la joie de comprendre le monde à travers l'univers symbolique de la culture. .../.... Il faut simplement, pour cela, remettre les choses à leur place. Subordonner les outils technologiques à l'aventure intellectuelle et non l'inverse.

.../...

Et parions que le numérique pourrait devenir, de l'école primaire à l'université, un formidable moyen d'exercer l'intelligence pédagogique. Parions que les professeurs pourraient, plutôt que d'osciller entre le culte du totem et le rejet du tabou, en faire, non seulement un outil de travail, mais un véritable *objet de travail*.

.../...